



Le 27 octobre 2022

Le Premier président

Madame la conseillère maître honoraire, *Chère Mireille,*

Particulièrement attaché à la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de la diversité, j'ai souhaité, sur ce sujet, engager les juridictions financières dans une démarche ambitieuse.

Prenant acte des premiers progrès que constituent l'adoption, le 2 mars 2018, de la charte des juridictions financières en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la désignation, en novembre 2018, d'une première référente égalité ou encore l'élaboration d'un bilan social genré annuel, j'ai souhaité aller plus loin et doter les juridictions financières d'un plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, dont les orientations et les déclinaisons concrètes sont inscrites au plan stratégique JF 2025.

L'égalité professionnelle et la diversité des personnels sont en effet à la fois un enjeu d'équilibre, de justice sociale et de performance de notre institution. Nous devons être irréprochables dans ce domaine. J'ai en particulier pour objectif d'arriver, d'ici quatre ans, à une gouvernance paritaire des juridictions financières, et d'obtenir le label « égalité professionnelle » d'ici l'été 2023.

Cette ambition suppose de mettre en œuvre une politique d'égalité et de diversité ambitieuse, volontariste et pérenne, qui a d'autant plus de chances de porter des fruits que ses objectifs et ses méthodes seront largement partagés.

Dans ce cadre, j'ai décidé de vous nommer référente chargée de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la diversité au sein des juridictions financières.

À ce titre, vous serez étroitement associée à **la mise en œuvre du plan d'action égalité et vous serez membre du comité dédié**. Vous participerez, aux côtés de la direction des ressources humaines, à la mise en œuvre effective et au suivi des actions engagées dans le cadre de ce plan et de la démarche de labellisation. Vous serez force de proposition pour y apporter des améliorations sur les questions relevant de l'égalité professionnelle et de la promotion de la diversité, sur l'intégration de cette priorité dans les processus RH et leur mise en œuvre, et sur la prévention et le traitement des discriminations à caractère sexiste et sexuel.

Madame Mireille Faugère,
Conseillère maître honoraire

Vous serez destinataire des ordres du jour des réunions des instances paritaires. A votre demande, en fonction des sujets inscrits, vous serez invitée aux dites instances (Conseil supérieur de la Cour, Conseil supérieur des CRTC, CSU en remplacement des comité technique et CHSCT) auxquelles vous participerez en tant que de besoin, sans voix délibérative, pour y jouer un rôle de vigie et de conseil sur tous les sujets intéressant l'égalité hommes femmes et la diversité. Les dossiers relatifs à sujets vous seront communiqués avant la tenue de ces réunions.

Dans le même esprit, et **avant leur validation définitive, la composition des jurys de concours et d'examens professionnels**, qui doit concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes conformément à l'ordonnance du 24 novembre 2021, fera l'objet d'une communication préalable auprès de vous pour avis.

Vous vous appuyerez sur le réseau de référents-égalité et diversité constitué en lien avec la DRH dans les CRTC, à raison d'un ou deux référentes ou référents par chambre, magistrat ou agent administratif. Le Secrétariat général sera représenté au sein de ce réseau par le chef de projet « labellisation » pour les sujets relatif à l'égalité professionnelle. Vous animerez ce réseau de référents délégués, chargés de faire vivre le plan d'action localement et de relayer efficacement l'information. Les missions de ces référentes et référents ont été instituées par une lettre de mission associée à une fiche descriptive de leur périmètre qui fera l'objet d'un complément pour y intégrer la dimension diversité. Selon son statut, la référente ou le référent titulaire bénéficiera de 10 vacations ou équivalent, annuellement à compter de 2023. **La même organisation sera mise en place dans les chambres de la Cour avec la désignation de référents.**

En matière de formation, vous contribuerez à l'élaboration de la stratégie pluriannuelle de formation des JF 2023-2025 avec l'objectif de conforter et élargir la démarche de sensibilisation et formation aux questions relatives à l'égalité et à la diversité, auprès de l'encadrement mais aussi de tous les membres des juridictions financières. Le plan de formation visera également à professionnaliser le réseau des référents égalité diversité. Vous pourrez également intervenir vous-même auprès des magistrats et personnels des juridictions financières, au siège comme au parquet, notamment lors de la session des nouveaux arrivants.

En matière de communication, vous disposez au sein de l'intranet d'un espace dédié, qu'il vous appartiendra de faire vivre, avec l'appui de la direction de la communication. D'autres outils internes pourront être sollicités régulièrement, comme Article 15, ou plus ponctuellement, les outils audiovisuels, à l'occasion d'un événement particulier. Vous participerez au comité éditorial d'Article 15.

Chaque année, vous établirez un court rapport d'activité en mars, incluant le suivi de quelques indicateurs pertinents et complémentaires du rapport social unique (remplaçant le bilan social), afin de mesurer les progrès des juridictions financières en matière d'égalité professionnelle hommes femmes et de diversité.

Il vous appartiendra également de proposer, à l'occasion de journées internationales en lien avec les droits des femmes et la lutte contre les discriminations, l'organisation d'événements de sensibilisation, sous forme de colloque/webinaire avec invités extérieurs. Par ailleurs, vous préparerez, avec la DRH et la direction de la communication, la mise en place de campagnes d'information régulière sur l'égalité et la diversité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, vous veillerez à ce que la culture de l'égalité professionnelle et de la promotion de la diversité telle que portée par les juridictions financières se diffuse également dans les champs d'intervention extérieure des juridictions financières, à travers la politique d'achats publics des juridictions mais aussi les référentiels et les guides d'aide au contrôle.

Pour mener à bien votre mission, vous mettrez en place tout partenariat qui vous semblera utile avec des organismes internes, les organisations syndicales représentatives et les associations de magistrats et personnels des juridictions financières, notamment la Cour au féminin, et externes, qu'ils soient institutionnels (DGAFP...) ou associatifs (Association française des managers de la diversité...), œuvrant à la promotion de l'égalité professionnelle, afin d'animer et enrichir l'action des juridictions financières.

Vous disposerez de l'appui du secrétariat général de la Cour des comptes, en particulier de la direction des ressources humaines et de la direction de la communication.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la conseillère maître honoraire, chère collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Arnaud

Pierre Moscovi

Pierre Moscovi